

Compte rendu du conseil municipal du 21/10/2020 :

Il a été décidé :

- Une demande de subvention de fonctionnement pour le site du fer à cheval au département
- Les indemnités de terrains sectionnaux
- L'autorisation de ramassage et de vente de gentiane sur les sections
- L'opposition au transfert de la compétence d'urbanisme à la communauté des communes des hautes terres de l'Aubrac
- Les indemnités horaires pour les travaux supplémentaires
- La convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Lozère
- L'achat d'une épareuse pour le tracteur de la commune entraînant une décision modificative du budget

Ensuite plusieurs questions diverses ont été abordées sans prise de décision :

- Aménagement et signalisation des parkings de la commune
- Création d'ateliers relais (Compétence communauté des communes) ou vente de terrain pour les artisans
- Adduction d'eau pour terrains sectionnaux
- Installation de panneaux voie sans issue sur certains chemins

-